



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **91401578.9**

(51) Int. Cl.⁵ : **A45C 11/10**

(22) Date de dépôt : **14.06.91**

(30) Priorité : **29.06.90 FR 9008207**

(72) Inventeur : **Boivin, Daniel
Hameau du Coteau
F-25770 Franois (FR)**

(43) Date de publication de la demande :
02.01.92 Bulletin 92/01

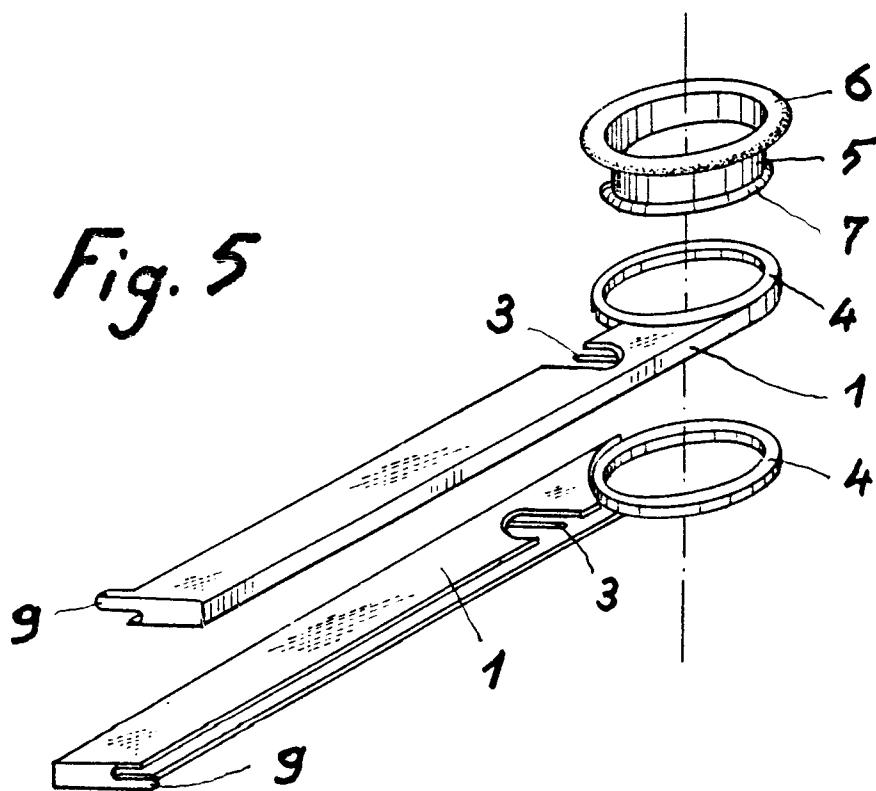
(74) Mandataire : **Vander-Heym, Serge
CABINET R. VANDER-HEYM 172, Boulevard
Voltaire
F-75011 Paris (FR)**

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE ES FR GB IT LI LU NL

(71) Demandeur : **Société Anonyme à Directoire:
COBRA
1, Rue A. Jouchoux
F-25 000 Besançon (FR)**

(54) Conditionnement notamment pour bracelets de montres.

(57) 1-Conditionnement, notamment pour bracelets de montres, caractérisé en ce qu'il se compose de deux bras (1), dans chacun desquels est maintenu un brin du bracelet, en ce que les deux bras peuvent pivoter l'un par rapport à l'autre dans le plan des brins et en ce que, au droit de l'axe d'articulation, il est prévu une ouverture (2) dont la section est sensiblement égale à celle d'un boîtier usuel de montre. Chaque bras affecte une section en forme de U et les deux bras sont disposés de façon à ce que lorsqu'ils s'étendent l'un contre l'autre l'en semble forme un boîtier fermé. Chaque bras comporte un moyen, tel qu'une broche (3), pour maintenir le brin correspondant du bracelet.



La présente invention est relative à un conditionnement destiné, plus particulièrement, à renfermer des bracelets pour montres.

Généralement les bracelets sont enfermés dans un conditionnement, en partie transparent, comportant des moyens pour accrocher le conditionnement sur la potence d'un présentoir.

Les deux brins du bracelet sont superposés ou, placés bout à bout, et il est très difficile, pour l'acheteur, de se rendre compte de l'effet que produira le bracelet lorsqu'il sera monté sur le boîtier de la montre.

Le conditionnement, objet de la présente invention, qui remédie à ces inconvénients, est remarquable en ce qu'il se compose de deux bras dans chacun desquels est maintenu le brin correspondant du bracelet, en ce que les deux bras peuvent pivoter l'un par rapport à l'autre dans le plan des brins et en ce que, au droit de l'axe d'articulation, il est prévu une ouverture dont la section est sensiblement égale à celle d'un boîtier de montre usuel.

La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés, à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un conditionnement conforme à l'invention;
- la figure 2 est une vue en coupe, à plus grande échelle, effectuée selon la ligne II-II de la figure 1 et limitée à la section;
- la figure 3 est une vue en coupe, à plus grande échelle, effectuée selon la ligne III-III de la figure 1 et limitée à la partie supérieure;
- la figure 4 est une vue, analogue à celle 1, montrant le conditionnement en position d'ouverture;
- la figure 5 est une vue en perspective éclatée du conditionnement;
- la figure 6 est une vue, analogue à celle 1, montrant un autre mode de réalisation destiné aux bracelets à brin unique;
- la figure 7 est une vue en coupe, à plus grande échelle, effectuée selon la ligne VII-VII de la figure 6;
- la figure 8 est une vue, analogue à celle 7, montrant une variante de réalisation.

En se reportant aux dessins, on voit que le conditionnement se compose de deux bras 1, creux, articulés l'un sur l'autre par une de leurs extrémités de façon à ménager entre eux une ouverture 2 dont la section est sensiblement égale à celle d'un boîtier usuel de montre.

Comme celà ressort de la figure 2, chaque bras 1 présente une section en forme de U de façon à former une rainure dans laquelle on introduit le brin B correspondant du bracelet.

Les bras sont disposés de façon telle que, lorsqu'il s'étendent l'un contre l'autre, l'ensemble forme un boîtier fermé (figure 1).

Des moyens sont prévus pour maintenir chaque brin du bracelet. A cet effet, chaque bras 1 présente une broche 3 sur laquelle on enfile le brin B, correspondant, du bracelet.

5 Selon un mode de réalisation, chaque bras est rendu solidaire, par une de ses extrémités, d'une bague 4 et l'assemblage est assuré par un manchon 5, à épaulement 6. Le manchon traverse les deux bagues et comporte un bourrelet de retenue 7, la partie centrale du manchon 5 formant l'ouverture 2 précitée.

10 Le conditionnement est réalisé en une matière transparente mais néanmoins, chaque bras présente, au moins, une échancrure 8 permettant à l'acheteur de voir et d'apprécier la nature de la matière utilisée pour réaliser le bracelet.

15 Dans la position représentée sur la figure 4 ,l'acheteur a la possibilité de présenter le bracelet au-dessus de sa montre, le boîtier apparaissant dans l'ouverture 2, et de juger de l'effet que produira ce dernier lorsqu'il sera monté sur ledit boîtier. L'ouverture 2 peut avantageusement être utilisée pour accrocher le conditionnement sur la potence d'un présentoir (non représentée).

20 25 Naturellement, des moyens peuvent être prévus pour maintenir les deux bras l'un contre l'autre des ergots 9 à accrochage mutuel, par exemple (figure 5).

30 35 Le conditionnement qui vient d'être décrit peut être adapté pour recevoir un bracelet comportant un brin unique, tel qu'un bracelet métallique. Dans ce cas, chaque bras peut présenter une section en forme de L, comme montré sur la figure 7 ou, une section en forme de U telle que l'un des bras s'encastre dans l'autre, comme montré sur la figure 8.

Revendications

40 45 1-Conditionnement, notamment pour bracelets de montres, caractérisé en ce qu'il se compose de deux bras (1), dans chacun desquels est maintenu un brin du bracelet, en ce que les deux bras peuvent pivoter l'un par rapport à l'autre dans le plan des brins et en ce que, au droit de l'axe d'articulation, il est prévu une ouverture (2) dont la section est sensiblement égale à celle d'un boîtier usuel de montre.

50 55 2-Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque bras affecte une section en forme de U et en ce que les deux bras sont disposés de façon à ce qu'ils s'étendent l'un contre l'autre l'ensemble forme un boîtier fermé.

3-Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que chaque bras comporte un moyen, tel qu'une broche (3), pour maintenir le brin correspondant du bracelet.

4-Conditionnement selon l'une quelconque de revendications 1 à 3, caractérisé en ce que chaque bras est rendu solidaire d'une bague (4) et en ce que

l'assemblage est obtenu par un manchon épaulé (5) comportant, à son extrémité, un bourrelet de retenue (7).

5-Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que chaque bras présente, au moins, une échancrure (8).

6-Conditionnement selon l'une quelconques des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que des moyens sont prévus pour maintenir les deux bras l'un contre l'autre.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

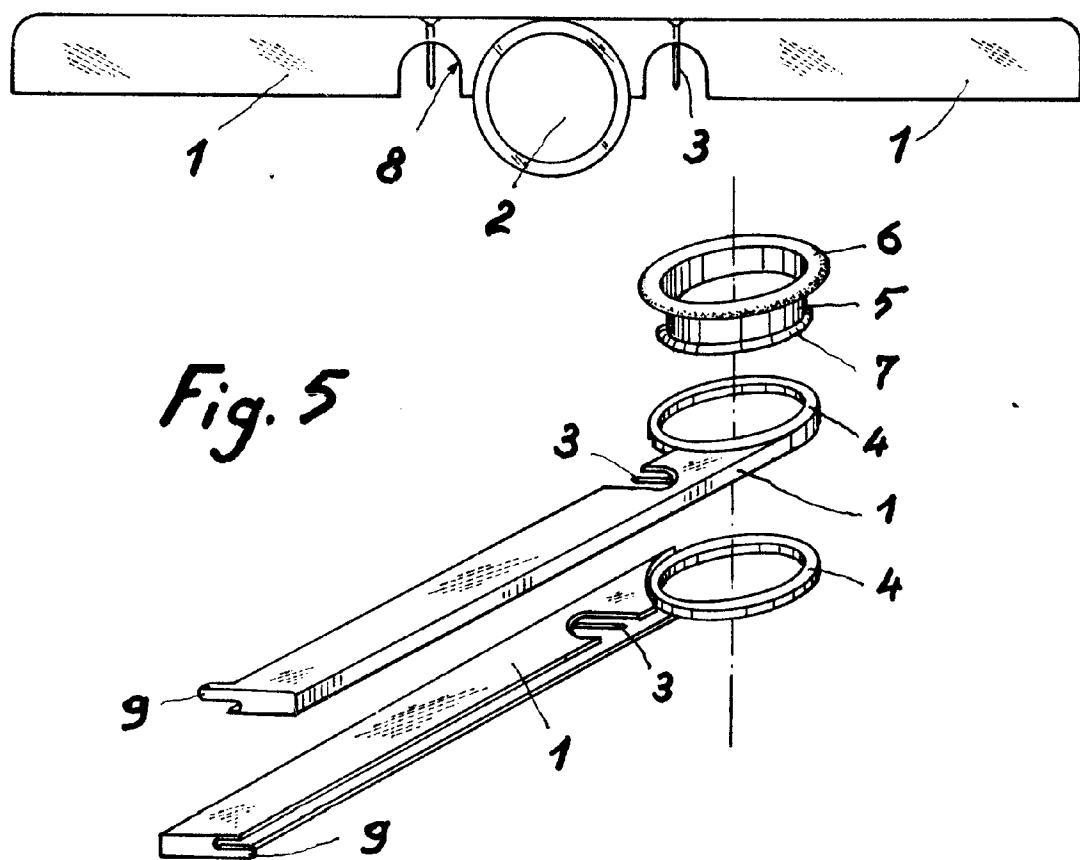
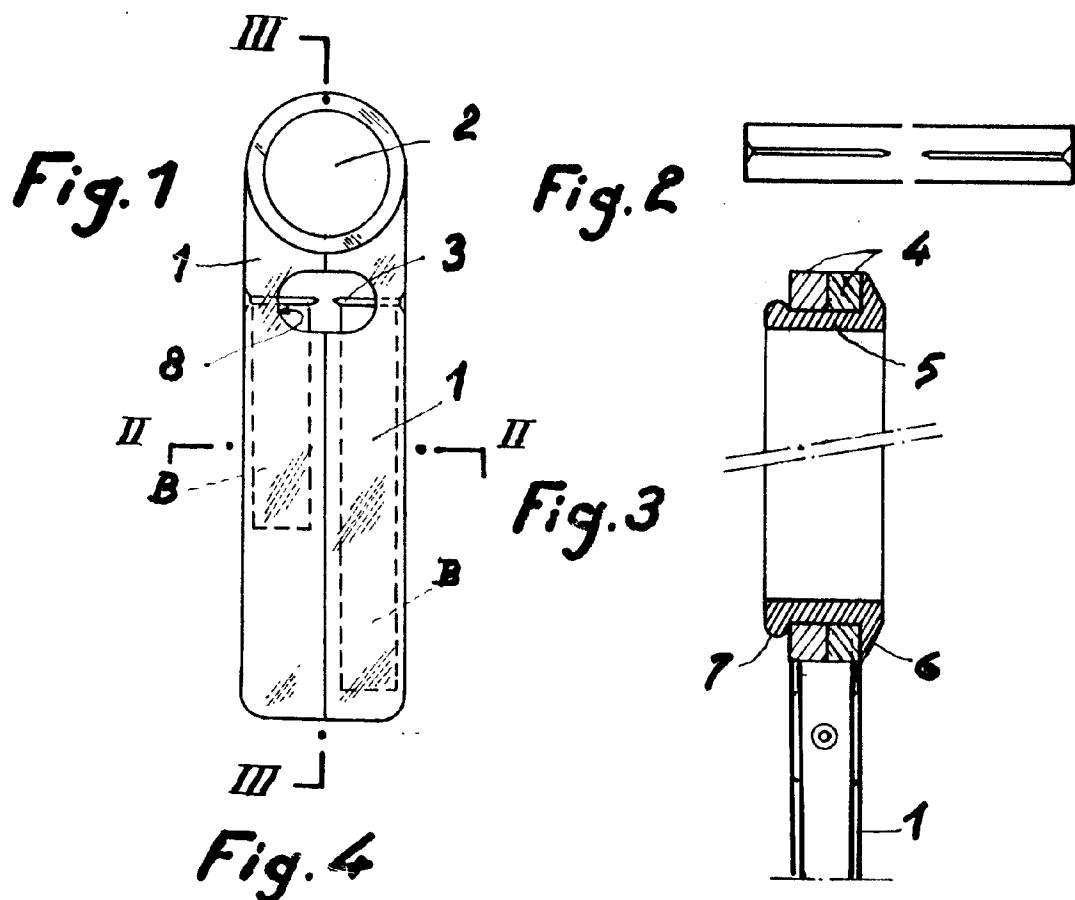


Fig. 6

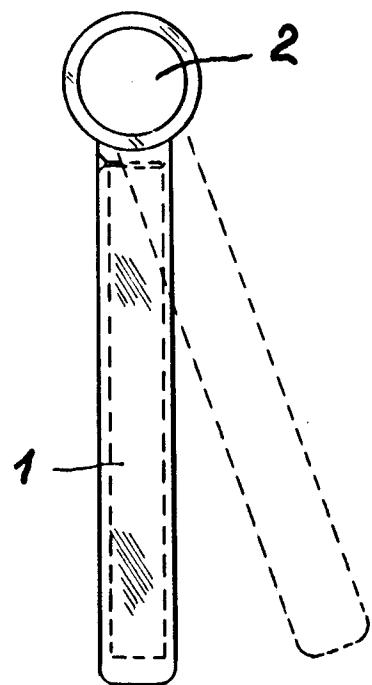


Fig. 7

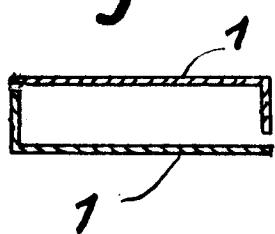
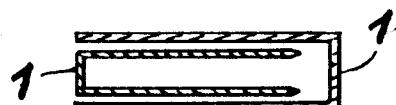


Fig. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 91 40 1578

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-1 497 756 (VUILLE & CIE S.A.) ----		A45C11/10
A	FR-A-2 044 907 (LES CUIRS MEILLON ET AL.) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A45C B65D A47F A44C G04B
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	05 AOUT 1991	MARANGONI G.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			